



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Recensement des entreprises agricoles - Relevé supplémentaire

Description

Le recensement des exploitations agricoles (RAE) consiste en une enquête par sondage réalisée la plupart du temps tous les trois ans en automne. L'objectif de ce recensement est de fournir des informations supplémentaires qui ne sont pas demandées dans le cadre du relevé structurel annuel. En 2003 et 2005, la taille de l'échantillon ne permettait que des analyses au niveau national ; depuis 2010, les données sont également exploitables au niveau cantonal. En 2023, l'échantillon se compose d'environ 14 000 exploitations agricoles sur un total d'environ 48 000.

Disponible en: **2003, 2005, 2010, 2013, 2016, 2020, données 2023 disponibles à partir de 2025**

Caractères relevés (les caractères ne sont pas tous relevés chaque année)

- Indications concernant le/la chef/fe d'exploitation, l'exploitant/e et l'exploitation
- Irrigation de plein champ
- Personnes travaillant sur l'exploitation agricole
- Diversification au sein de l'exploitation
- Prestations d'entreprises de travail à façon sur l'exploitation
- Couverture du sol en l'hiver 2022/2023 et travail du sol
- Machines et équipements de l'exploitation
- Équipement de l'exploitation

Méthodologie

Enquête par échantillonnage

Degré de régionalisation: Canton

Périodicité: Trisannuelle : 2010, 2013, 2016, 2020, 2023, prochaine enquête 2026

Période de référence: Année civile

Qualité des données statistiques: Valeurs extrapolées sur la base d'un échantillon. La marge d'erreur est indiquée dans les résultats.

Politique de révision

- Révision de routine : Non
- Révision méthodologique (ou révision fondamentale) : Non
- Révision non planifiée : Non

Bases légales

- Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
- Ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux
- Loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture
- Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données
- Ordonnance du 7 décembre 1998 sur la terminologie agricole et la reconnaissance des formes d'exploitation
- Ordonnance du 7 décembre 1998 sur le relevé et le traitement de données agricoles
- Ordonnance du 7 décembre 1998 sur l'évaluation de la durabilité de l'agriculture
- Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE dans le domaine de la statistique (cf. List of acts and derogations)
- Divers règlements et décisions de l'UE (2018/1091, 2021/2269, 2020/405)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Alessandro Rossi, Tel +41 58 481 29 16

alessandro.rossi@bfs.admin.ch
